Commune du TAILLAN-MEDOC (33)

"L'Orée des Chênes"

47 Chemin des Peyreyres

Ancienne Parcelle Cadastrée Section AK numéro 786
Cadastrées Section AK numéros 1038 à 1048
d'après le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°2921J du 12/07/2023

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25000

PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/1000

Commune du TAILLAN-MEDOC (33)

"L'Orée des Chênes"

Cadastre Section AK numéro 1042

PLAN DE VENTE DU LOT N°5

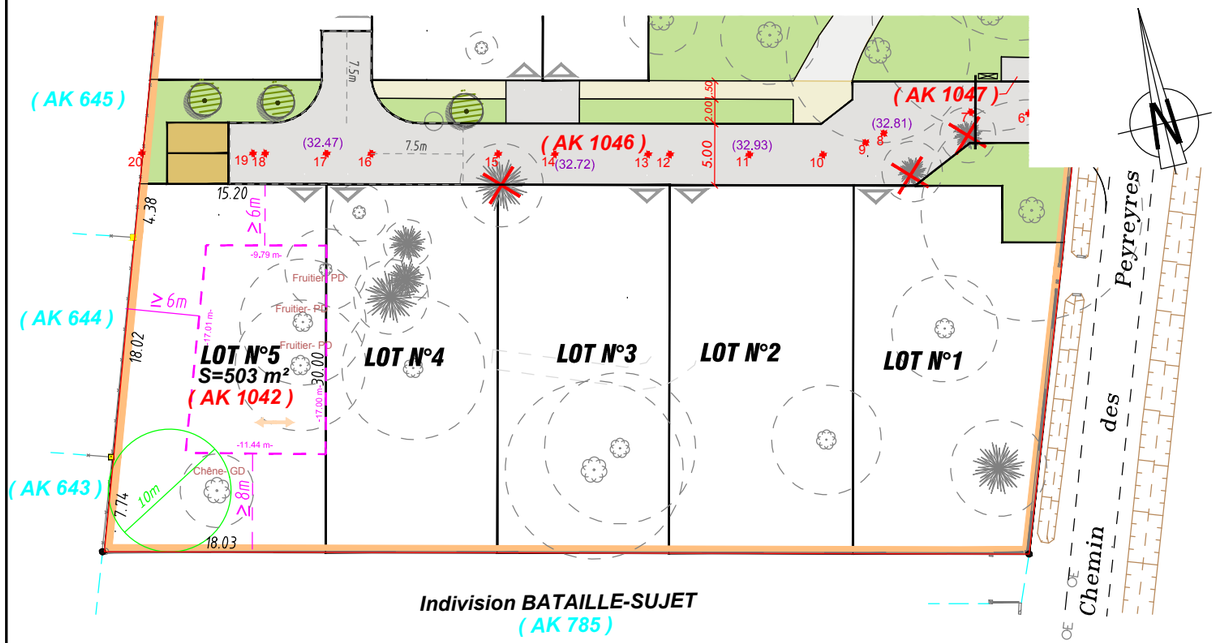

NOTA : Plan dressé au vu de la possession.
- Les distances périmètriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.

Accès obligatoire au lot.

Zone aedificandi de la construction principale, annexe et garage accolés à la construction principale. La piscine et les petites constructions isolées respecteront les règles de l'article 2.3.1 du règlement du lotissement.

R≥3.0m ou R≥5.0m au droit des accès au lot.
R= recul imposé de la façade de la construction principale par rapport à l'alignement.

Arbre à planter par l'aménageur.

Arbre existant à abattre dans le cadre du Permis d'Aménager.

Arbre existant conservé dans le cadre du Permis d'Aménager pouvant être abattu dans le cadre de chaque Permis de construire.

Chaussée et accès en enrobé.

Trottoir en calcaire finition castine.

Espace commun en pleine terre.

Périmètre de l'opération.

Application de la limite cadastrale.

(AK 1046) *Nouvelle référence cadastrale.*

(32.00) *Altitude Projetée à l'axe de la voie.*

Sens de faîtage obligatoire de la construction principale.

Cercle obligatoire d'Espace de pleine terre de 10m de diamètre. (Position indicative).

Echelle : 1/500

Référence dossier : 211005

19 Décembre 2025

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX
LANGON-LA TESTE-CREON
CASTELNAU DE MEDOC - BEGLES
Tél : 05 56 86 72 54
artigues@abacgeoaquitaine.com

ATOL
Créateurs d'espace de vie